



OFFICE OF ADMINISTRATIVE TRIALS AND HEARINGS

Help Center

ARRANGEMENTS DU DÉPARTEMENT DES AFFAIRES À LA CONSOMMATION (DEPARTMENT OF CONSUMER AFFAIRS, DCA) DE NYC

DÉCOUVREZ LES POSSIBILITÉS D'ARRANGEMENT À VOTRE DISPOSITION AVANT VOTRE AUDIENCE

Si vous êtes désireux de passer un arrangement avec le Département des affaires à la consommation (Department of Consumer Affairs, « DCA ») plutôt que de vous rendre à une audience, il vous incombe de prendre contact avec le DCA pour découvrir les options à votre disposition. Pour ce faire, envoyez un e-mail ou un SMS à LegalSettlements@dca.nyc.gov en indiquant votre numéro de citation à comparaître (qui apparaît dans le coin supérieur droit de la citation à comparaître) et le nom de votre entreprise.

- CETTE DÉMARCHE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE AU MOINS UN JOUR AVANT LE JOUR DE L'AUDIENCE, MAIS AU MAXIMUM 30 JOURS AVANT CELUI-CI.
- VOUS NE POUVEZ PAS PASSER UN ARRANGEMENT AVEC LE DCA LE JOUR DE L'AUDIENCE.
- UNE FOIS QUE L'AUDIENCE COMMENCE, IL N'EST PLUS POSSIBLE DE PASSER D'ARRANGEMENT.
- Il pourrait dès lors être dans votre intérêt de reporter votre audience afin de déterminer si vous pouvez bénéficier d'un arrangement et si vous désirez l'accepter (vous pouvez reporter une fois votre audience, sans vous justifier, sans vous rendre à une audience).

E-MAIL OU SMS – NE VOUS RENDEZ PAS DANS UN BUREAU DU DCA

Le DCA vous demande de NE PAS vous présenter à son siège pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'un arrangement. Les personnes handicapées, qui ne maîtrisent pas l'anglais ou qui possèdent un café-terrace peuvent être exemptées de cette règle. Lorsque vous aurez envoyé un e-mail ou un SMS au DCA, le DCA examinera votre citation à comparaître et vous fera savoir par e-mail ou par SMS si vous avez droit à un arrangement. Si c'est le cas, vous recevrez un « Accord d'arrangement » (formalité) par e-mail ou par SMS de la DCA.

ACCEPTER UN ARRANGEMENT

Accepter un arrangement revient à plaider « Coupable » pour les infractions concernées. Si vous êtes cité à comparaître pour une autre infraction à l'avenir, ladite infraction sera considérée au minimum comme une deuxième infraction (avec une peine plus sévère). Si vous acceptez l'arrangement, vous devez payer le montant de l'arrangement/de l'amende au moins un jour ouvrable avant la date programmée pour votre audience. Le DCA n'acceptera aucun paiement tardif en ce qui concerne les arrangements.

PAYER L'ARRANGEMENT

La proposition d'arrangement contiendra des instructions détaillées par rapport au paiement. Les méthodes de paiement suivantes sont disponibles :

- Envoyer un chèque ou un mandat bancaire à : « DCA, Attn: Collections, 42 Broadway, 5th Floor, New York, NY 10004. »
 - Vous êtes prié d'indiquer le numéro de votre citation à comparaître (qui apparaît dans le coin supérieur droit de la citation à comparaître) sur votre chèque ou votre mandat bancaire.
- Payer en ligne par carte de débit, carte de crédit ou chèque électronique. Des frais de transaction sont appliqués aux paiements en ligne. Pour payer en ligne, vous devez :
 - Rendez-vous sur nyc.gov/mylicense et enregistrez-vous ou connectez-vous à votre compte.
 - Naviguez jusqu'à l'encadré *Businesses - DCA* (entreprises - DCA) et sélectionnez « Access My Account » (accéder à mon compte).
 - Dans la section « Search by Record Information » (rechercher par informations du dossier), entrez le « Record ID Number » (numéro d'identification du dossier) et suivez les instructions pour payer votre infraction.
 - Le numéro d'identification du dossier apparaît sur votre proposition d'arrangement, sous le format « [Numéro de l'affaire]-[Année]-[ADJC] ». Par exemple, pour l'affaire 123 de l'année 2019, le numéro d'identification du dossier sera : 123-2019-ADJC.
- En personne : Pour payer votre arrangement, vous pouvez vous rendre à la Division des recouvrements (Collections Division) du DCA au 42 Broadway, 5th Floor, New York, NY 10004 du lundi au vendredi entre 09:00 et 17:00. Le mercredi, la Division des recouvrements ouvre à 08:30 et ferme à 17:00.